

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche
organise en un concours sur titres avec épreuve de

**PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS, ORTHOPTISTES, TECHNICIENS
DE LABORATOIRE MEDICAL, MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE, PREPARATEURS EN
PHARMACIE HOSPITALIERE ET DIETETICIENS TERRITORIAUX**

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 64

- 39 postes dans la spécialité « technicien de laboratoire médical »
- 9 postes dans la spécialité « manipulateur d'électroradiologie médicale »
- 8 postes dans la spécialité « orthoptiste »
- 8 postes dans la spécialité « préparateur en pharmacie hospitalière »

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Ce concours est ouvert :

- **dans la spécialité "orthoptiste"**, aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code
- **dans la spécialité "manipulateur d'électroradiologie médicale"**, aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4351-3 et L. 4351-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L. 4351-4 du même code
- **dans la spécialité « technicien de laboratoire médical »**, aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4352-2 et L. 4352-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code
- **dans la spécialité « préparateur en pharmacie hospitalière »**, aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE : à partir du 06 Mai 2024 à Saint-Lô

DOSSIER D'INSCRIPTION :

Les retraits de dossier devront s'effectuer du **09 Janvier au 14 Février 2024 :**

- soit par préinscription sur le site (www.cdg50.fr). Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception par le Centre de Gestion de la Manche, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- soit sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie au tarif 100g en vigueur et libellée aux nom et adresse du demandeur, adressée au Centre de Gestion de la Manche, 139 rue Guillaume Fouace – CS 12309 – 50009 SAINT LO, le cachet de la poste faisant foi.
- soit au siège du Centre de Gestion de la Manche.

Aucune demande par mail, téléphone ou fax ne sera acceptée

Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de la Manche qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non conforme et rejeté.

Les dossiers d'inscription devront être retournés au Centre de Gestion de la Manche au plus tard le **22 Février 2024** (le cachet de la poste faisant foi).

Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé.

Aucune modification dans le dossier ne pourra être enregistrée après la date de clôture des inscriptions.

Pour toute information complémentaire, en particulier sur les conditions pour concourir, vous pouvez contacter le service concours du Centre de Gestion de la Manche soit par courrier, mail ou téléphone.

CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE
139 rue Guillaume Fouace CS 12309
50009 SAINT LO CEDEX
www.cdg50.fr
Heures d'ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h00